



Nuisance de la pompe à chaleur

Par **tina**, le **19/07/2009** à **15:07**

Bonjour,

Nous habitons dans une copropriété et nous avons un bar au dessous de notre appartement, ce dernier à poser une climatisation sur la façade donc trois moteurs qui dégagent énormément de chaleur. Nous avons contacté le syndic qui nous a répondu que le bar avait eu l'autorisation pour cette pose. Quel recours avons nous le droit pour cette gêne occasionnée . Merci pour votre aide.